

TIRF

SONDAGE SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2019 TENDANCES DE CONSOMMATION DE MARIJUANA PAR LES CONDUCTEURS CANADIENS

Fondation de recherche sur les blessures de la route, novembre 2019

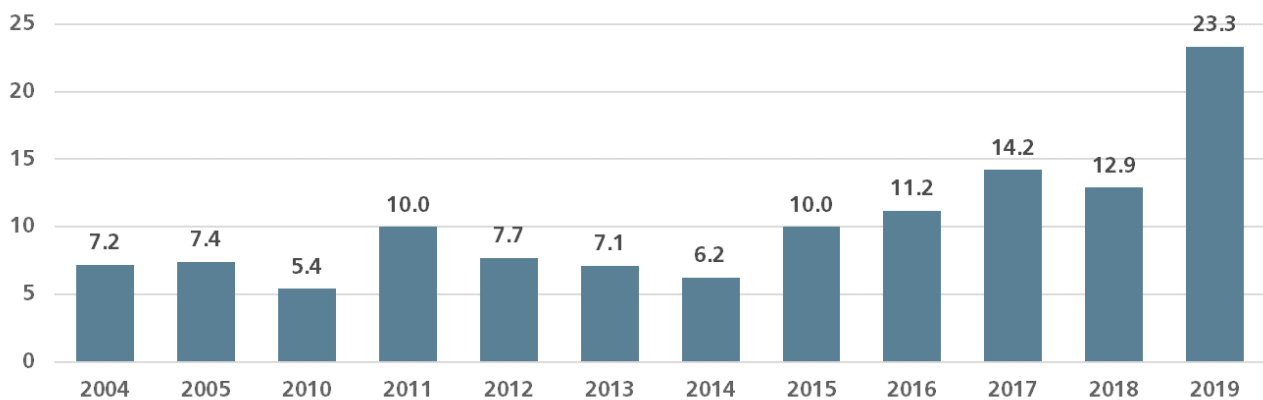
Heather Woods-Fry, Ward G.M. Vanlaar, Craig Lyon, Steve Brown & Robyn D. Robertson

Introduction

Cette fiche d'information résume les tendances nationales du Sondage sur la sécurité routière au sujet de la consommation de marijuana chez les conducteurs canadiens. Ce sondage annuel de l'opinion publique, ici mené par la Fondation de recherche sur les blessures de la route (FRBR) en partenariat avec Bière Canada et Desjardins, prend le pouls de la nation sur les principaux enjeux en matière de sécurité routière. Il est effectué en ligne sur un échantillon aléatoire

représentatif de 1 200 conducteurs canadiens. La fiche rapporte les premiers résultats fondés sur les données du Sondage sur la sécurité routière depuis la légalisation de marijuana au Canada en octobre 2018¹. Les sujets étudiés comprennent la prévalence de la consommation, la prévalence de la conduite dans les deux heures suivant la consommation, les perceptions sur les effets altérant de la marijuana et les préoccupations relatives à la conduite sous l'influence de cette drogue.

Figure 1 : Pourcentage de Canadiens qui ont consommé la marijuana dans les 12 derniers mois, 2004-2019



¹ Les données pré-légalisation sont recueillies depuis 2002, et les données post-légalisation ont été recueillies pour la première fois en septembre 2019

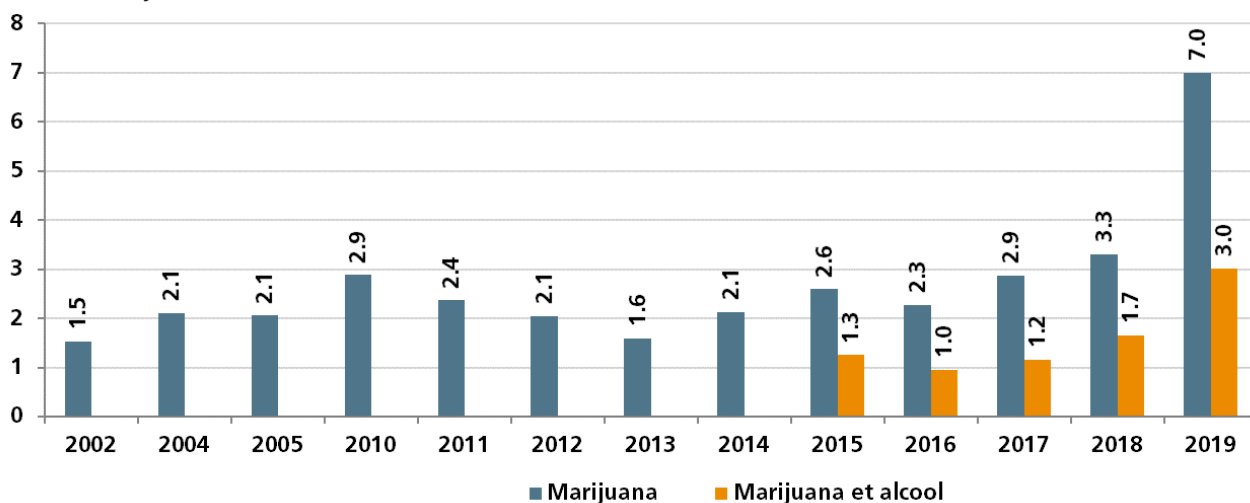
Prévalence de la consommation de marijuana

On a demandé aux Canadiens s'ils avaient consommé la marijuana dans les 12 mois précédents en 2004, en 2005 et chaque année depuis 2010. Durant cette période, le pourcentage de conducteurs canadiens indiquant avoir consommé la marijuana dans la dernière année a augmenté (figure 1). Les données présentées ici ne portent que sur la consommation, et ne sont donc pas représentatives de la conduite sous l'influence de marijuana, qui fera l'objet de la section suivante.

Le pourcentage a atteint un sommet en 2019, quand 23,3 % des répondants ont indiqué avoir consommé. Ce nombre est significativement plus élevé que celui de 2018, soit 12,9 % ($z = -6,63$; $p = 0,000$). Cette différence représente une augmentation de 80,6 %. Bien qu'une tendance à la hausse significative soit visible depuis 2014 (coefficient : 2,7; $p = 0,001$), la hausse depuis la légalisation en 2018 est plus prononcée.



Figure 2 : Pourcentage de Canadiens conduisant dans les deux heures suivant la consommation de marijuana, 2002-2019



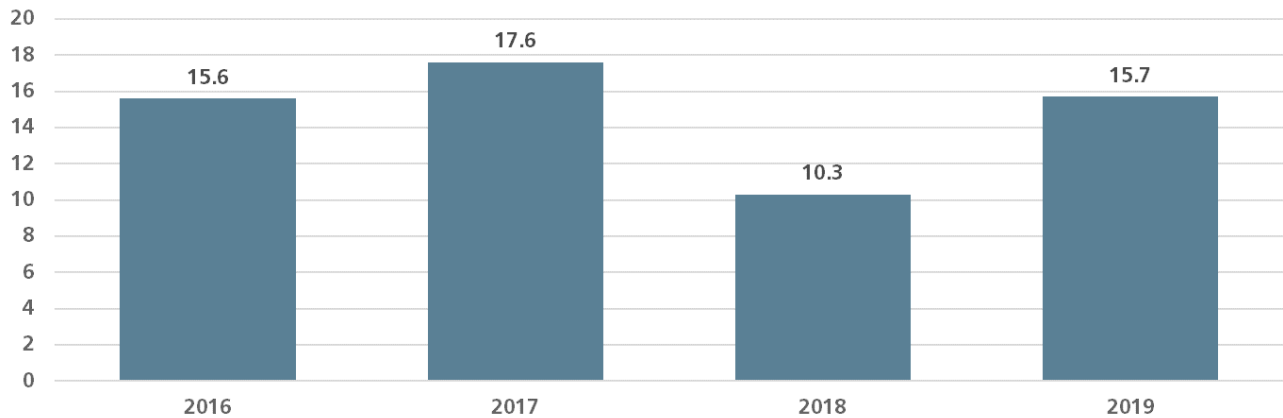
Consommation de la marijuana et conduite

Les Canadiens se sont fait demander combien de fois ils avaient conduit un véhicule motorisé moins de deux heures après avoir consommé la marijuana dans les 12 mois précédents. Selon les résultats, un pourcentage croissant des conducteurs indique avoir eu ce comportement (figure 2). À titre d'illustration, 7 % des conducteurs canadiens ont indiqué l'avoir fait en 2019, contre 3,3 % en 2018 ($z = -4,09$; $p = 0,000$), ce qui correspond à une hausse significative de 112 %. De plus, bien qu'une tendance à la

hausse significative soit observable depuis 2013 (coefficient : 0,65; $p = 0,002$), la hausse depuis la légalisation en 2018 est plus prononcée.

Depuis 2015, on a aussi demandé aux Canadiens combien de fois ils avaient conduit un véhicule motorisé moins de deux heures après avoir consommé la marijuana et de l'alcool dans les 12 mois précédents. Aucune tendance significative n'a été observée pour ce comportement durant la période de 2015 à 2019. Cependant, les résultats montrent que le pourcentage de conducteurs qui ont

Figure 3 : Pourcentage de Canadiens qui croient que la marijuana ne nuit pas autant à la conduite que l'alcool, 2016-2019



indiqué avoir eu ce comportement en 2019 (3 %) était significativement plus élevé que le pourcentage enregistré en 2018 (1,7 %) ($z = -2,2$; $p = 0,03$). Cela représente une augmentation de 76 %.

Effets altérant de la marijuana

En 2016, on a demandé pour la première fois aux Canadiens dans quelle mesure ils étaient d'accord avec l'énoncé « La marijuana ne nuit pas autant à la conduite que l'alcool. » Les répondants ont indiqué leur degré d'accord sur une échelle de un (fortement en désaccord) à six (fortement d'accord). Pour la compilation, une réponse de cinq ou de six signifiait que le répondant était d'accord.

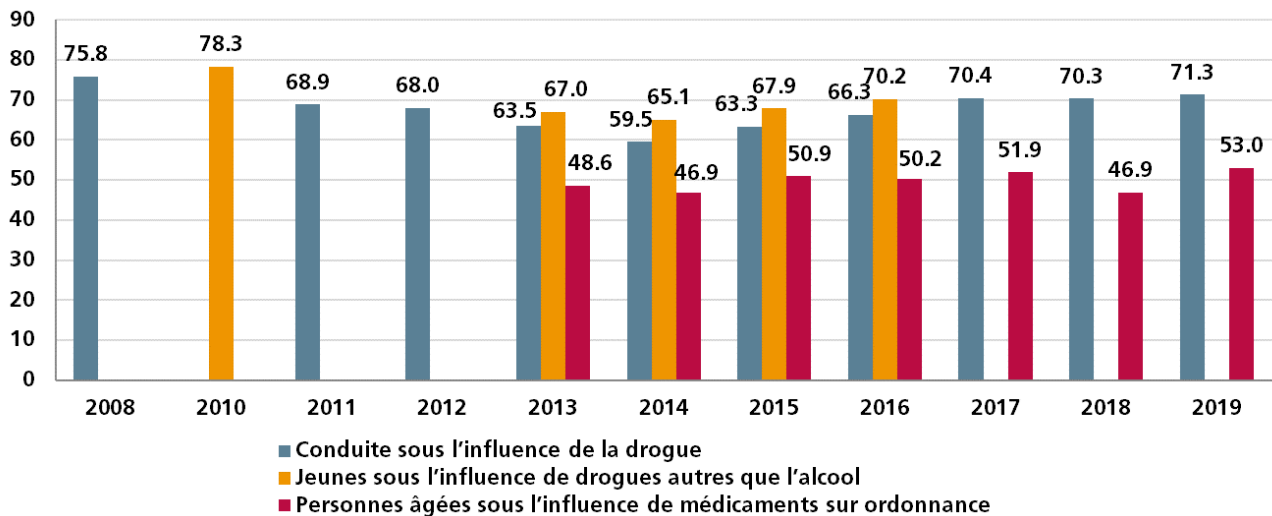
Aucune tendance significative associée à l'accord avec cet énoncé n'a été observée (figure

3). Cependant, les résultats montrent que le pourcentage de conducteurs qui croyaient que la marijuana ne nuit pas autant à la conduite que l'alcool était significativement plus élevé en 2019 (15,7 %) qu'en 2018 (10,3 %) ($z = -3,94$; $p = 0,000$), une hausse de 52 %.

Préoccupations relatives à la conduite sous l'influence de la drogue

Depuis 2008, on demande aux Canadiens à quel point ils sont préoccupés par la conduite sous l'influence de la drogue (figure 4). Les répondants indiquent leur degré de préoccupation sur une échelle de un (pas du tout un problème) à six (problème extrêmement grave). Pour la

Figure 4 : Pourcentage de Canadiens se disant très ou extrêmement préoccupés par la conduite sous l'influence de la drogue, 2008-2019



compilation, une réponse de cinq ou de six signifie que le répondant était préoccupé.

Une tendance à la hausse significative a été observée depuis 2014 : 59,5 % des conducteurs canadiens étaient alors préoccupés par la conduite sous l'influence de la drogue, contre 71,3 % en 2019 (coefficient : 2,3; $p < 0,000$). Tout comme les préoccupations générales relatives à la conduite sous l'influence de la drogue, les préoccupations relatives à la conduite sous l'influence de la drogue chez les jeunes conducteurs ont augmenté de façon significative, passant de 65,1 % en 2014 à 70,2 % en 2016 (coefficient : 2,9; $p = 0,03$). Cependant, les préoccupations relatives aux conducteurs âgés utilisant des médicaments sur ordonnance, semblent moins préoccupantes : seulement une faible augmentation non significative du nombre de conducteurs canadiens préoccupés a été observée au fil des années (de 48,6 % en 2013 à 53 % en 2019).

Conclusion

Cette analyse des données du Sondage sur la sécurité routière est l'une des premières évaluations de la conduite après la consommation de la marijuana auto-déclarée au Canada, et elle compare les comportements auto-déclarés avant la légalisation de la marijuana aux comportements un an après.

La comparaison du taux de consommation auto-déclaré de marijuana immédiatement avant la légalisation (12,9 % en 2018) à celui un an après la légalisation (23,3 % en 2019) a révélé une hausse significative de 80,6 %. Ces résultats sur la prévalence de la consommation de marijuana (indépendamment de la conduite) abondent dans le même sens que les rapports publiés par Statistique Canada, qui ont montré qu'environ 18 % des Canadiens disaient avoir consommé la marijuana dans les trois derniers mois précédents, comparativement à 14 % avant la légalisation (Statistique Canada, 2019).

Plus préoccupant encore, les données montrent aussi à partir de 2013 une tendance à la hausse significative de la conduite moins de deux heures après avoir consommé la marijuana. La prévalence des conducteurs indiquant avoir conduit moins de deux heures après avoir consommé la marijuana a notamment augmenté de 112 %, passant de 3,3 % en 2018 à 7,0 % en 2019. De plus, le pourcentage de conducteurs ayant admis avoir conduit moins de deux heures après avoir

consommé la marijuana et de l'alcool a augmenté de 76 % durant cette période, passant de 1,7 % en 2018 à 3,0 % en 2019.

En conclusion, les données actuelles montrent non seulement une hausse de la consommation de marijuana depuis la légalisation, mais aussi une hausse de la prévalence de la conduite moins de deux heures après avoir consommé la marijuana seul ou en combinaisons avec de l'alcool. Ces conclusions ont de quoi inquiéter. La majorité des recherches semble indiquer une hausse du risque de collision due à l'altération possible des facultés par la marijuana et imposer la prudence pour ceux qui choisissent de consommer à des fins récréatives ou médicales (Centre d'études sur la conduite avec facultés affaiblies par les drogues, 2018; Robertson et autres, 2019). En outre, certaines données montrent aussi que les effets d'altération des facultés de la marijuana et de l'alcool s'additionnent. Un suivi continu sera nécessaire pour comprendre comment la surveillance policière accrue, ainsi que l'éducation et la sensibilisation du public influenceront la prévalence de ces comportements auto-déclarés, et la connaissance des risques associés à la conduite sous l'influence de marijuana, notamment lorsqu'il est combiné à l'alcool.

À propos du sondage

Ces résultats sont fondés sur le Sondage sur la sécurité routière, un sondage annuel de l'opinion publique conçu et mené par la FRBR. En 2019, 1 200 Canadiens y ont répondu. Les résultats peuvent être considérés comme exacts à plus ou moins 2,8 %, 19 fois sur 20. La majorité des choix de réponses utilisaient une échelle d'accord, de préoccupation ou d'appui de six points, où six signifiait un niveau élevé, et un, un niveau faible.

Références

Centre d'études sur la conduite avec facultés affaiblies par les drogues. Les drogues et la conduite, 2018. Sur Internet : <https://https://druggeddriving.tirf.ca/fr/module/les-drogues-et-la-conduite/#Cannabis>

Robertson, R.D., Woods-Fry, H., Vanlaar, W.G.M., Brown, T.G. & Moore, C. (2019) Drug-Impaired Driving Research Needs. Transportation Research Circular, E-C250. The National Academy of Sciences. Transportation Research Board: Washington, DC.

Statistique Canada. Enquête nationale sur le cannabis, premier trimestre de 2019. Sur Internet : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/190502/dq190502a-fra.htm>

Fondation de recherche sur les blessures de la route

La mission de la Fondation de recherche sur les blessures de la route (FRBR) est de réduire le nombre de décès et de blessures de la route. Indépendante et sans but lucratif, la FRBR est un institut de recherche national sur la sécurité routière. Créée en 1964, elle s'est bâtie une renommée internationale grâce à sa grande variété d'études sur les différentes causes des collisions de la route et aux programmes et politiques qu'elle a conçus pour y remédier.

Fondation de recherche sur les blessures de la route (FRBR)

171, rue Nepean, bureau 200

Ottawa, Ontario K2P 0B4

Téléphone : (877) 238-5235

Télécopieur : (613) 238-5292

Courriel : tirf@tirf.ca

Site Web : www.tirf.ca

ISBN: 978-1-989766-02-6

Soutien financier :



Inscrivez-vous aujourd'hui à www.tirf.ca pour recevoir des annonces, des mises à jour et des versions.